Organiser une manifestation sportive nautique : les démarches

| Type de manifestation | Manifestation sportive NAUTIQUE | Volet Natura 2000 |
|---------------------------|--|--|
| Définition | Manifestation sportive, fête nautique ou autre concentration de bateaux susceptible d'entraver la navigation fluviale sur le domaine public fluvial (DPF). | Il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats, les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. |
| Nombre de participants | Pas de minimum | Plus de 1000 personnes (organisateurs et spectateurs inclus) ou budget supérieur à 100 000 € |
| Demande | Manifestation soumise à autorisation | Avis |
| Lieu de la manifestation | Domaine Public Fluvial | Tout ou partie d'un site Natura 2000 |
| Déclarer la manifestation | Préfecture | Direction Départementale des Territoires (DDT) |
| Structures conseils | Voie Navigable de France - Direction Départementale des Territoires (DDT) | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - PNR Loire-Anjou-Touraine |
| Pièces à fournir | Justificatif de l'identité de l'organisateur de la manifestation + plan de localisation de la manifestation + règlement + attestation d'assurance | Évaluation d'incidences <u>- Indre-et-Loire</u> Évaluation d'incidences <u>- Maine et Loire</u> |
| Dépôt du dossier | Formulaire Cerfa n° 15030*01 3 mois avant la date de la manifestation | 3 mois avant la date de la manifestation |